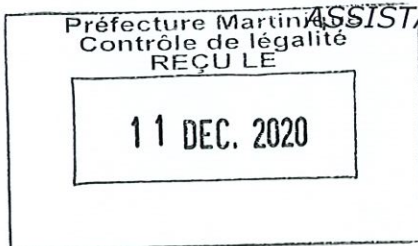




EXTRAIT N°67/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2020

<p>Date de convocation : Le 01 décembre 2020</p> <p>Nombre de conseillers municipaux En exercice 33</p> <p>En début de séance :</p> <p>Présents 26</p> <p>Procurations 3</p> <p>Absents 4</p> <p>Excusés 0</p> <p>En cours de Séance :</p> <p>Présents 26</p> <p>Procurations 3</p> <p>Absents 4</p> <p>Excusés 0</p>	<p>L'an deux mil vingt et le sept du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR.</p> <p>PRESENTS : Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Michèle, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,</p> <p>Conseillers municipaux : M. BELLIARD Alain, M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. DELPHIN Laurent, Mme FRANCOIS Francine, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE-MORVILLIER Marie Clarisse.</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Mme MENCE Marielle, (procuration à M. DELPHIN Laurent), M. PALIX Pierre (procuration à Yan MONPLAISIR), M. MARLET Daniel (procuration à M. MARLET Camille)</p> <p>ABSENTS NON EXCUSES : Mme LARAIRIE Sylvia, Mme CARDOU Josiane, M. ADELAIDE Michel, M. SAINT-HONORE Laurent.</p>
--	---



ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (Dircab), Mme Valentine CILPA (DGA1), M. Pascal QUIONQUION (DGA2), Mme Claudine NELLA (DGA3), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), M. Mme Géraldine ALONZEAU (DAJR), M. Alain BONHEUR (DST).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et dix minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-José BEAUJOLAIS pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

cy

**PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SPL MARTINIQUE
AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT**

Le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1, L.1524-1 et suivants, et L.2121-29 ;

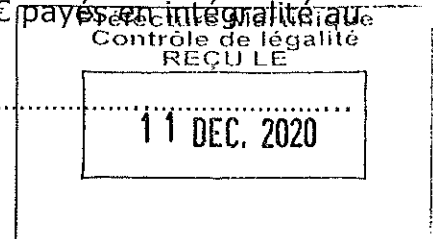
La Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) et la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP NORD) ont constitué une Société Publique Locale dénommée Société Publique Locale Martinique Aménagement et Equipement avec comme objet social la réalisation exclusivement pour le compte et sur le territoire de ses actionnaires, d'actions ou opérations d'aménagement définies à l'article L.300-1 du code de l'urbanisme, d'opérations de construction et de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

- La Société Publique Locale « Martinique Aménagement et Équipement » compte, dans son actionnariat, des communes de Martinique. Son conseil d'administration est composé de HUIT (8) membres. La ville de SAINT-JOSEPH souhaite participer à cet actionnariat afin de bénéficier du concours de cet outil à un niveau stratégique.

La prise de participation au capital de cette SPL, détenue à ce jour à 93,2% par la Collectivité Territoriale de Martinique, 5% par la Communauté d'Agglomération du Pays Nord et 1,8% par les communes suivantes : Ajoupa Bouillon, Bellefontaine, Carbet, Case Pilote, Diamant, Fonds Saint-Denis, Grand-Rivière, Gros Morne, Lorrain, Marigot, Morne Rouge, Morne vert, Robert, Saint Pierre et Vauclin, se ferait par l'acquisition de 50 actions de valeur nominale de 100€ payés en intégralité au cédant.

.....
Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,



- a) **DE PROCEDER** à l'achat de CINQUANTE (50) actions au prix de CENT EUROS (100 €) par action dans la SPL Martinique Aménagement et Equipement.

Ce prix par action sera payé en intégralité au cédant.

- b) **D'AUTORISER** l'adoption et l'adhésion aux statuts de la SPL MARTINIQUE AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT (SPL MAE)

- c) **D'AUTORISER** le Maire à prendre ou signer tous actes utiles à l'acquisition des CINQUANTE (50) actions de la (SPL MAE) et à procéder au paiement du prix de CINQ MILLE EUROS (5 000 €) versé au cédant.

Conformément aux articles L 1522-1 du CGCT et 1042 du CGI la collectivité est exonérée du paiement des droits d'enregistrement.

d) **DE DESIGNER** M. Claude ADELE comme **représentant titulaire** et M. Johan THELESTE comme **représentant suppléant** à l'assemblée générale des actionnaires

e) **DE DESIGNER** M. Claude ADELE comme **représentant titulaire** et M. Johan THELESTE comme **représentant suppléant** aux fins de représenter le conseil municipal au sein de l'Assemblée spéciale des actionnaires non représentés directement au Conseil d'Administration de la SPL MARTINIQUE AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT

f) **D'AUTORISER** M. Claude ADELE le représentant titulaire et son suppléant M. Johan THELESTE à l'Assemblée Spéciale, désigné ci-dessus à accepter les fonctions qui pourraient leur être proposées dans le cadre de leur mandat, et notamment les fonctions de Président de l'Assemblée Spéciale et/ou de représentant de l'Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 07 décembre 2020

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le


Pour le Maire, et par délégation
1^{er} Adjoint

Claude ADELE